

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
- 3 JUIL. 2012

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 28 Juin (28/06/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juin, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Bernard REDON (représenté par M. MOTHEs), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par Mme CAVALIE), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**,
M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Marie CASTRO est nommée secrétaire de séance.

36- 28 Juin 2012

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES EN VUE D'OBTENIR L'AIDE A LA DIFFUSION POUR LE CONCERT DU GROUPE « BOMBES 2 BAL » LE VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2012

Rapporteur : Monsieur Bousquet

Considérant que, dans le cadre de la programmation culturelle, la commune de Moissac peut bénéficier de l'aide à la diffusion octroyée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées pour la diffusion du concert du groupe « Bombes 2 Bal » le vendredi 14 septembre 2012 à Moissac,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de demander l'aide à la diffusion pour la diffusion du concert du groupe « Bombes 2 Bal » le vendredi 14 septembre 2012 à Moissac.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Pour copie conforme
Moissac le 02 juillet 2012
Le Maire

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :